

482 PLCP
2007

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de la Solidarité Nationale

Compte rendu de réunion

A : Madame le Ministre de la Solidarité Nationale

De : Mamadou GUEYE, Conseiller technique

CC : Monsieur le Directeur de Cabinet de Madame le Ministre de la Solidarité Nationale

Date : **25 octobre 2007**

Objet : Réunions tenues dans le cadre de la mission conjointe d'experts du Fonds Africain de Développement (FAD) de la Banque Africaine de Développement (BAD) et du Fonds Nordique de Développement (FND) pour la préparation du rapport d'achèvement du Projet de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP)

Ce jour, jeudi 25 octobre 2007, j'ai participé, en compagnie du collègue Valdiodio NDIAYE représentant la CSO/PLCP du Ministère de la Solidarité Nationale, à deux réunions visées en objet et tenues successivement au niveau des locaux du Bureau de la BAD (SNFO) à Dakar, dans la matinée, et de la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF), dans l'après-midi.

Ont pris part, également, à ces réunions, Mme Khady Fall NDIAYE, Directrice du PLCP, des représentants du SNFO à Dakar, de la DCEF et la mission conjointe FAD/FND composée de M.A EYEGHE, socio-économiste au Département du Développement Humain (OSHD) à Tunis, chef de mission, Mme J. NZEYIMANA, spécialiste en micro finance au Département OSHD, et de Mme JAGERHORN, Directeur régional Afrique du FND.

La première réunion a permis de :

- s'accorder sur les performances du PLCP jugées satisfaisantes par toutes les évaluations commanditées avec un taux d'exécution de 99,25% en termes de résultats obtenus à la fin du projet, en dépit du dépassement des délais d'exécution prévisionnels ;
- d'apporter les corrections et amendements nécessaires au projet d'aide mémoire préparée par la mission conjointe et dont vous trouverez, ci-joint, la version finale en attendant que la version signée soit disponible;
- d'aborder les questions, ci-après, nécessitant une attention particulière, et de formuler les actions recommandées pour mieux les faire prendre en charge par le Ministère de la Solidarité Nationale qui assure la tutelle du PLCP :

- i. « Les recettes générées par les complexes sociocommunautaires sont insuffisantes pour assurer le fonctionnement et la maintenance de ces complexes. Le Gouvernement et les Collectivités locales devront encore accompagner ces structures jusqu'à ce qu'elles atteignent leur autonomie financière. »
- ii. « Certains ouvrages d'hydraulique villageoise sont achevés, mais ne sont pas encore mis en service. Le Gouvernement devra accélérer la livraison de ces ouvrages et organiser la formation des gérants **avant fin novembre 2007.** »
- iii. « La totalité des fonds recouvrés par les SFD n'a pas été reversée dans le compte du projet. Le Gouvernement devra assurer le suivi pour le reversement effectif des montants recouvrés et la reconstitution du fonds de crédit du PLCP **avant fin décembre 2007.** »
- iv. « Sur 22 Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (CAPEC), seules 2 ont été agréées à ce jour. Le Gouvernement doit tout mettre en œuvre pour accélérer le processus d'agrément des autres CAPEC, afin d'assurer la pérennisation du dispositif mis en place par le PLCP **avant fin mars 2008.** »

La première réunion a, également, permis de formuler les recommandations, ci-après, à l'endroit du Gouvernement, du FAD et du FND :

Au Gouvernement :

- a) Assurer le suivi pour le reversement effectif des montants recouvrés par les SFD ;
- b) Accélérer la livraison des derniers ouvrages d'hydraulique et former le personnel à leur utilisation ;
- c) Accélérer le processus d'agrément des CAPEC créés par le projet ;
- d) Transmettre au FND le rapport d'évaluation des propositions pour le recrutement du cabinet chargé de la réalisation de l'audit du compte spécial FND, au plus tard le 31 décembre 2007 ;
- e) Transmettre au FND le dernier rapport trimestriel d'exécution financière du projet, au plus tard le 31 octobre 2007.

Au FAD :

- f) Transmettre au Gouvernement le rapport d'achèvement du projet, dès sa finalisation.

Au FND :

- g) Transmettre aussi rapidement que possible au Gouvernement l'avis du FND sur le rapport d'évaluation concernant le recrutement du cabinet d'audit.

La seconde réunion tenue l'après-midi à la DCEF a été consacrée à la signature de l'aide mémoire, dont copie jointe, par le Chef de la mission conjointe FAD/FND et le Directeur de la DCEF respectivement pour le compte des Bailleurs de fonds et du Gouvernement.

Au regard des recommandations faites, je voudrais vous faire les propositions suivantes dans le sens de leur mise en œuvre et de la pérennisation des acquis du PLCP :

1. A la suite du démantèlement de l'Unité de Gestion du PLCP intervenu à la fin dudit projet, il serait nécessaire de voir la possibilité de redéployer vers la CSO/PCP les fonctionnaires anciennement contractuels du projet et ayant réintégré le Ministère de la Solidarité Nationale, afin de renforcer la CSO/PLCP dans le dispositif à mettre en place, en appui aux services déconcentrés du Ministère de la Solidarité nationale et des autres ministères partenaires (hydraulique, famille et entrepreneuriat féminin, etc.), pour la mise en œuvre desdites recommandations. Dans la mesure du possible les locaux anciennement occupés par le projet pourraient être conservés pour ce dispositif auquel il pourrait être également affecté, selon les besoins, des moyens acquis dudit projet.
2. Il est également nécessaire d'évaluer les charges récurrentes liées au fonctionnement du dispositif susvisé et qui seraient indispensables pour la mise en œuvre des recommandations et des actions de pérennisation des acquis du PLCP. Par la suite, une requête pourrait être élaborée en vue de la recherche de financement auprès du Ministère de l'Economie et des Finances, à défaut de pouvoir supporter les charges par le budget du Ministère.
3. Une démarche de consultation soutenue des partenaires du PLCP s'avère indispensable et devrait être enclenchée par le Ministère de la Solidarité nationale, dans les plus brefs délais, pour obtenir des conseils et des appuis des partenaires concernés par les recommandations à mettre en œuvre : Ministère de l'Hydraulique, Ministère de la Famille et de l'Entrepreneuriat Féminin, Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Economie et des Finances (Agent judiciaire de l'Etat, la Cellule ATPEC, DDI, DCEF). Dans ce cadre, il convient de :
 - évaluer l'état d'exécution du programme hydraulique « phase extension » en rapport avec la Directrice du PLCP, les prestataires impliqués et le Ministère de l'hydraulique, pour cerner les modalités de finalisation et de livraison des ouvrages et la formation des bénéficiaires ;
 - s'enquérir auprès de l'Agent Judiciaire de l'Etat des démarches déjà entreprises auprès des SFD contractants pour le recouvrement du fonds de crédit du PLCP depuis qu'il en a été saisi, afin de mieux cerner la conduite à tenir au regard de l'urgence attachée à ce dossier avant d'envisager une rencontre entre le Ministère de la Solidarité et ces SFD en situation de contentieux.

En restant attentif à vos instructions, je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma haute considération et de mon entier dévouement.